

La Présidente

Strasbourg, le 24 novembre 2017

Cher(e)s Président(e)s,
Cher(e)s représentant(e) d'OING

Suite aux élections, en juin 2017, des présidents et vice-présidents des trois commissions thématiques (droits de l'homme ; éducation et culture ; démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux), la Commission permanente de la Conférence des OING s'est réunie en octobre pour évoquer les objectifs de chaque commission pour les trois années à venir.

Les mandats des anciens groupes de travail, dont la mission est de contribuer à la feuille de route (programme de travail) de chaque commission, sont arrivés à leur fin en juin 2017. Les coordinateurs des groupes qui souhaitent poursuivre leurs travaux ont été invités à faire des propositions aux président(e)s et vice-président(e)s nouvellement élu(e)s et je voudrais remercier celles et ceux qui l'ont fait.

La raison pour laquelle je vous écris aujourd'hui est que nous aimerions intensifier les échanges avec les OING au sujet des nouvelles feuilles de route des trois commissions thématiques, dont l'adoption finale est prévue lors de la session d'hiver en janvier 2018). Ces feuilles de route seront la base d'un plan d'action pour la Conférence des OING pour 2018-2021, dont le projet sera rédigé et présenté à la réunion plénière en juin 2018.

Notre plan d'action doit intégrer les priorités stratégiques et thématiques du Conseil de l'Europe. Les commissions thématiques et les groupes de travail existent pour aider à atteindre ces objectifs. Il est donc attendu que les groupes de travail :

- contribuent au processus d'élaboration des nouveaux documents normatifs du Conseil de l'Europe (conventions, chartes, recommandations, lignes directrices, etc.), en apportant une perspective alternative qui tient compte des actions et de l'expertise des OING ;
- contribuent aux processus de contrôle liés aux différents instruments juridiques du Conseil de l'Europe et menés par ce dernier ;
- contribuent à renforcer la visibilité et l'impact des travaux des OING et de leurs membres et de cette manière enrichir les programmes du Conseil de l'Europe.

Pour assurer des conditions favorables aux réunions des groupes de travail, compte tenu des conditions logistiques de chaque session et du travail du Secrétariat, la Commission permanente a décidé que dans chaque commission il pouvait y avoir trois groupes de travail travaillant simultanément. La durée d'un groupe de travail n'est pas nécessairement de trois ans ; elle peut être plus brève en fonction d'objectifs précis, un renouvellement ou une création pouvant se faire pendant le mandat de chaque commission (après validation par l'équipe dirigeante de la commission et par la Commission permanente, conformément au règlement de la Conférence des OING).

Le travail des commissions et de leurs groupes de travail doit aboutir à des résultats concrets et visibles qui contribueront à l'influence de la Conférence des OING sur le travail du Conseil de l'Europe en ce qui concerne les politiques nationales ou l'amélioration du fonctionnement de la société civile (et de ses conditions de vie) dans les pays membres.

Plusieurs moments d'échange à ce sujet sont déjà prévus :

- Le lundi 22 janvier 2018, chaque commission est invitée à tenir une réunion préparatoire permettant à chaque OING de manifester son intérêt et de discuter des propositions d'une ou plusieurs thématiques / groupes de travail.
- Ce partage d'idées pourra se poursuivre lors des réunions de chaque commission thématique pendant la session de janvier.

Afin d'assurer le bon déroulement de ces réunions, nous vous demandons d'envoyer vos propositions à l'avance.

Pour chaque commission, les orientations proposées sont les suivantes :

La Commission droits de l'homme voudrait se concentrer sur les différentes dimensions permettant de s'opposer à la narration populiste, en ce qui concerne, entre autres, le rétrécissement de l'espace civique, protection des défenseurs des droits de l'homme et le non-respect des droits des minorités. Dans ce processus, un des objectifs sera également d'identifier les meilleures pratiques qui stimulent la liberté d'association et promeuvent promouvoir leur mise en œuvre dans tous les pays membres du Conseil de l'Europe.

Ces travaux pourraient être effectués en s'appuyant sur les groupes de travail suivants :

- **Défenseurs des droits de l'Homme** : Le but de ce groupe pourrait être d'analyser le fonctionnement des mécanismes de protection existant et de positionner la Conférence des OING comme contributrice à ce travail ;
- **Pauvreté, discrimination et exclusion**. La pauvreté est plus que l'absence d'argent, c'est aussi un manque d'accès aux services, à l'éducation, à la culture, au logement, à la santé, etc. Ce groupe de travail sera invité à se concentrer sur les conséquences d'une pauvreté systémique voire intergénérationnelle et être force de proposition quant aux mesures à entreprendre ;
- **Boîte à outil de suivi d'actions sur le terrain** : la Commission souhaite créer un « think tank » sur les actions de monitoring par les ONG ;
- **Droits des enfants** : ce groupe est en fin de mandat et en train de (finaliser son rapport dans le cadre du monitoring de la Charte sociale européenne ;
- **L'avenir numérique** : ce groupe alimentera le **groupe transversal** intitulé « société numérique » (présenté plus loin). La perspective centrée sur les droits de l'Homme portera sur la propriété des données, monopolisant et manipulant les moyens d'expressions numériques.

Durant les trois prochaines années, **la Commission éducation et culture** a choisi de situer son travail au croisement des questions éducatives, culturelles, artistiques, religieuses, sociétales et civilisationnelles actuelles. Face à la montée du populisme, alimentée par la quête identitaire, l'urbanisation massive, la digitalisation des pratiques, l'économie façonnant le politique, la

Commission éducation et culture engage les groupes de travail suivant afin d'alerter et de faire émerger des propositions d'actions.

- **Les cités interculturelles.** Ce groupe s'interrogera sur les aspects civilisationnels, sociétaux, environnementaux et culturels inhérents à l'intégration de groupes d'origines diverses, mais également à l'organisation des espaces dans les villes ainsi qu'aux politiques publiques et initiatives privées en matière d'éducation. Le réseau Cités interculturelles du Conseil de l'Europe sera associé à ces réflexions afin de recueillir les bonnes pratiques et d'identifier les obstacles à la bonne intégration culturelle de tous dans les villes, notamment des migrants.
- **L'Europe du patrimoine et de la création – les itinéraires culturels.** En s'appuyant sur les recherches des itinéraires culturels, ce groupe de travail se penchera sur l'influence des routes à la fois terrestres et virtuelles en Europe, dans l'histoire et dans notre société contemporaine.
- **Le droit à l'éducation tout au long de la vie :** Compte tenu du fait qu'une société inclusive se construit à travers une société apprenante, ce groupe s'interrogera sur le droit à la formation tout au long de sa vie d'adulte, sur l'implication des organisations économiques et sociales dans l'éducation des adultes ainsi que sur les liens étroits entre dignité, citoyenneté et travail.
- **La citoyenneté numérique :** Ce groupe alimentera le **groupe transversal** intitulé « société numérique » et s'interrogera sur comment et pourquoi les outils numériques contribuent, ou ne contribuent pas, à diffuser les droits de l'homme et de la femme et à construire une citoyenneté européenne, dans un objectif du bien-vivre ensemble ; comment s'assurer que les groupes de populations vulnérables et marginalisées ont accès à l'éducation à la citoyenneté européenne.

La Commission éducation et culture propose de rencontrer le 2 décembre à Paris les représentant(e)s d'OING intéressé(e)s par les travaux de la commission. Une participation via skype ou des contributions par e-mail avant cette réunion sont également envisageables.

L'équipe en charge de la **Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux** a identifié plusieurs principaux défis qui sont l'érosion de la démocratie et des institutions démocratiques, une tendance au "populisme" qui conduit au cynisme politique et à la polarisation des sociétés, la transition vers le monde numérique, l'ouverture de nouvelles voies d'accès aux fausses informations, l'impact négatif de la corruption sur la bonne gouvernance et la perte de confiance des citoyens dans le processus démocratique. Compte tenu de ce qui précède, il s'agira de s'appuyer sur trois groupes de travail au sein de la Commission :

- **La participation civile à la prise de décisions et la bonne gouvernance démocratique.** Ce groupe se concentrera sur la mise en œuvre des [lignes directrices visant à promouvoir la participation des citoyens à la prise de décisions politiques](#) adoptées récemment par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Sous cette thème la commission recevra les contributions concernant les perspectives de genre dans le processus politique et démocratique ;
- **Lutter contre la corruption et renforcer la transparence et la responsabilité.** Ce groupe visera à produire une boîte à outils pour la transparence dans la relation de travail des agences gouvernementales / administration avec les parties prenantes. Une collaboration avec le GRECO et Transparency International sera engagée ;
- **Protection de l'être humain et de la dignité humaine :** L'accès aux services et aux soins de santé est devenu un enjeu majeur en Europe. Ce groupe essaiera de réagir sur le changement démographique, les inégalités relatifs aux soins de santé et les risques environnementaux.

Les groupes transversaux :

Afin de créer des espaces supplémentaires pour le débat et renforcer la transversalité au sein de la Conférence des OING, la Commission permanente propose de créer trois groupes de travail transversaux. Il est convenu que chacune des commissions sera responsable de coordonner plus spécifiquement un de ces trois groupes transversaux, en collaboration avec les autres commissions.

- **Le droit à la liberté d'association d'expression et de réunion** : coordonné par la Commission droits de l'homme ;
- **Cohésion sociale et territoriale** : coordonné par la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux ;
- **Société numérique** : coordonné par la Commission éducation et culture.

Les axes jusqu'ici considérés comme transversaux : **migration, jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes** seront traités en « approche intégrée » et répercutés sur l'ensemble du travail de la Conférence. En ce qui concerne la migration, les travaux des commissions seront alimentés par une cellule de veille, un groupe non formel qui alertera sur les risques et événements majeurs.

Compte tenu des différentes observations faites par les OING en ce qui concerne la densité du **calendrier des sessions**, le Bureau, la Commission permanente et le Secrétariat réfléchissent à des modalités de travail davantage interactives, dotées de plus d'espace pour le débat et des échanges. Dès le mois de janvier, nous pourrons expérimenter certaines solutions et vos remarques et observations seront d'une aide précieuse !

Je vous invite à contacter les président(e) et vice-président(e) des [commissions thématiques](#) afin de discuter de ces orientations et alimenter les corpus de travail exposés dans cette lettre.

J'espère que nous pouvons compter sur vos contributions et me réjouis de vous rencontrer en janvier 2018.

Dans cette attente, recevez mes meilleures salutations,



Anna RURKA